



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

RMI

Question écrite n° 38236

Texte de la question

M. Jean-Yves Cousin appelle l'attention de M. le ministre de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale sur le nombre de contrats revenu minimum d'insertion (RMI) signés en Basse-Normandie. Il souhaiterait connaître l'évolution de ce dispositif d'insertion depuis décembre 1989 jusqu'en décembre 2003 dans les trois départements du Calvados, de la Manche et de l'Orne. - Question transmise à Mme la ministre déléguée à l'intégration, à l'égalité des chances et à la lutte contre l'exclusion.

Texte de la réponse

Il est possible de fournir depuis 1996 les taux de contractualisation en fin d'année pour les trois départements de Basse-Normandie. Ce taux est obtenu en divisant le nombre de contrats en cours de validité par le nombre d'allocataires payés depuis plus de trois mois. Or, un bénéficiaire suspendu peut bénéficier d'un contrat en cours de validité. Par ailleurs, si l'insertion des bénéficiaires du RMI est le plus souvent formalisée par un contrat d'insertion, le nombre de signataires d'un contrat ne reflète qu'imparfaitement l'aide à l'insertion effective réalisée par les services sociaux ou l'ANPE, celle-ci ne donnant pas toujours lieu à contractualisation. Le taux de contrats d'insertion n'en reste pas moins un bon indicateur du suivi des allocataires. Il n'est pas indifférent au degré de mobilisation des acteurs et à la qualité du dispositif. En effet, l'existence d'un contrat garantit des contacts avec l'instructeur et un diagnostic régulier de la situation des personnes.

Taux de contractualisation du RMI
en fin d'année (en %)

ANNÉE	CALVADOS	MANCHE	ORNE	MÉTROPOLE
1996	53	79	51	53
1997	50	85	53	52
1998	50	84	50	50
1999	49	81	64	49
2000	48	76	63	49
2001	52	82	62	49
2002	46	82	50	49
2003	44	83	40	52

Données clés

Auteur : [M. Jean-Yves Cousin](#)

Circonscription : Calvados (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38236

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : emploi

Ministère attributaire : intégration, égalité des chances et lutte contre l'exclusion

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 avril 2004, page 3116

Réponse publiée le : 8 février 2005, page 1418